

Copie certifiée conforme à l'original
Le Directeur régional des affaires culturelles
Le Conservateur régional des monuments historiques

Jean-Pierre BLIN



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CENTRE

11 préfet
ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
REGIONAL
en date du 28 SEP. 2007
enregistré le 28 SEP. 2007
sous le numéro 07.188



Ministère
Culture
Communication
Direction régionale
des affaires culturelles
Centre

ARRETE

portant inscription en totalité parmi les monuments historiques
de l'église Saint-Sulpice
à BEROU-LA-MULOTIERE (Eure-et-Loir),

Le Préfet de la région Centre,
Préfet du Loiret,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 sur les monuments historiques ;

VU le décret n° 99-78 du 5 février 1999 relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

La commission régionale du patrimoine et des sites de la région Centre entendue en sa séance du 26 juin 2007;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que l'église Saint-Sulpice, à BEROU-LA-MULOTIERE (Eure-et-Loir), présente un intérêt d'histoire et d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la présence d'un rare décor peint et sculpté de l'extrême fin du XVI^e siècle dans la chapelle seigneuriale nord, de la qualité architecturale des deux chapelles seigneuriales enfin en raison de l'homogénéité du décor ainsi que du mobilier de la nef qui évoquent le mécénat de la famille de Montigny, nobles industriels de Bérou durant le XIX^e siècle ;

CONSIDERANT la nécessité de ne pas laisser l'église Saint-Sulpice, à BEROU-LA-MULOTIERE (Eure-et-Loir), sans protection juridique quelle que soit la suite donnée à la mesure proposée de classement ;

ARRETE

Article 1er. - Est inscrite parmi les monuments historiques, en totalité, l'église Saint-Sulpice, située à BEROU-LA-MULOTIERE (Eure-et-Loir), sur la parcelle numéro 107, d'une contenance de 4a 83ca, figurant au cadastre section AB, et appartenant à la commune de BEROU-LA-MULOTIERE (Eure-et-Loir) depuis une date antérieure à 1956. La commune est identifiée au répertoire SIRENE de l'INSEE sous le numéro de SIREN : 212 800 379.

Article 2. - Le présent arrêté dont une copie certifiée conforme sera adressée à Madame la ministre chargée de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 3. - Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, qui sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Orléans, le 28 SEP. 2007

Le préfet de la région Centre
- préfet du Loiret
—
Jean-Michel BÉRARD